



Déclaration des RS CGT au CSEC du 20 mai 2026 sur le projet de mise à jour d'une annexe du règlement intérieur unique COVEA

Profitant de l'information sur la mise en œuvre d'une double authentification pour l'accès au VPN, la direction nous présente une modification plus large de la charte d'utilisation des Systèmes d'Information.

Ainsi, outre le renforcement de l'authentification, sont intégrées dans la charte plusieurs interdictions :

- interdiction d'utiliser la messagerie professionnelle pour accéder à des services non couverts par une licence validée ;
- interdiction de stocker des données sur tout périphérique de stockage externe ;
- interdiction d'échanger des données à caractère personnel via la messagerie professionnelle avec l'externe.

Si la volonté de sécurisation informatique du groupe n'est pas contestable, nous rappelons qu'annexer cette charte au règlement intérieur emporte des conséquences importantes pour les salariés en termes de sanctions.

En conséquence, nous demandons à la direction qui ne prévoit à ce jour qu'une publication sur l'intranet, de notifier cette charte individuellement à chaque salarié par courrier, en expliquant les modifications et en insistant sur les risques auxquels ils s'exposent en cas de non-respect.

Nous rappelons à nouveau que tous les salariés n'ont ni le temps, ni la charge de travail suffisamment adaptée pour lire et s'appropriier les informations qui sont publiées en masse sur l'outil de propagande patronale qu'est la workplace et qu'ils sont également abreuvés de nombreux mails. L'informatique pouvant être anxiogène pour nombreux salariés, il nous semble essentiels que la direction soit pédagogue et bienveillante sur le sujet.

Enfin, si un problème survient, nous demandons à la DRH de suivre l'échelle des sanctions mentionnée dans le règlement intérieur et de ne pas procéder au licenciement directement comme elle a pu le faire par le passé.

En tout état de cause, si les RS CGT avaient pu voter, ils auraient émis un avis défavorable.